

FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE,

Chez DURET & FILS. [N°. 7]

du Mardi 16 Février 1813.

AVIS JURIDIQUES.

Bénéfice d'Inventaire.

Le Tribunal de 1ère Instance du District de Lausanne ayant accordé à la Dame Fels née Rivier, héritière instituée de défunte Jeanne née Parisod veuve de Pierre Reymondin de Pully décédée à Lausanne le 9 Janvier dernier, le Bénéfice d'inventaire de la succession des biens de la dite veuve Reymondin née Parisod : tous les prétendants avoir droit sur cette succession sont sommés de produire leurs prétentions quelconques de quelque nature qu'elles soient par devant la Commission Edicale nommée à cet effet sur l'un des Lundis 22 du courant, 1 & 8 Mars prochain dès les 10 heures du matin à midi à la maison Commune de cette Ville, sous peine de forclusion perpétuelle pour ceux qui n'interviendront pas les susdits jours.

Donné le 13 Février 1813. Carrard, Président. Greffe du District.

Avis aux Intéressés.

Le cit. Etienne Cämpredon ayant repudié la succession de feu Pierre-Daniel Cämpredon de Paudex en son vivant domicilié à Lausanne (son père) le Tribunal de 1ère Instance du District de Lausanne invite les autres personnes qui désireroient accepter cette succession à se faire inscrire au Greffe du dit Tribunal entre ci & le 28 du courant. Donné ce 6 Février 1813.

Carrard, Président.

Greffé du District.

avis Particuliers.

Madame la veuve Porta, née Lantzen, de Cully, séjournant à Echallens, prévient Mrs. les marchands & autres personnes auxquelles les gens de sa maison résidentes à Lausanne & à Cully pourroient s'adresser soit pour emplettes, soit pour emprunt d'argent, de ne rien livrer que sur le vu d'un billet par elle signé, sous peine de se poser à perdre ce qu'elles auroient confié.

Martin Haarer, maître cordonnier, prévient le Public de ne rien livrer à crédit pour son compte à qui que ce soit & sous quel prétexte que ce puisse être, déclarant qu'il ne payera rien qu'il ne l'ait pris lui-même, ou qui ne soit inscrit sur les livres qu'il a fait présenter respectivement à cet objet aux personnes qui sont en affaires journaillères avec lui. Le présent avis servira de réitération à ceux du 3 Février 1807, & 10 Décembre 1811.

Discussion.

Morges. Le Président du Tribunal de 1ère Instance du District de Morges. Le citoyen Gabriel Meylan, cordonnier, domicilié à Yens, ayant demandé & obtenu le décret de ses biens, tous prétendants en iceux, par titres, compes, cautionnemens ou autrement, sont prévenus qu'ils doivent intervenir devant la Commission nommée pour les opérations du dit décret l'un des Mardis 23 Février courant, 2 & 9 Mars prochain à la maison Commune à Morges, chaque dilation dès les 9 heures du matin à midi, & y produire leurs titres & reclamations bien articulées, cela sous peine de forclusion perpétuelle contre ceux qui n'interviendroient pas. De plus tous ceux qui peuvent devoir au dit Meylan sont sommés de venir régler compte avec la Commission à l'une de ces dilations, pour s'acquitter cela sous les comminations de droit. Ce qui sera inséré à trois reprises aux papiers publics du Canton.

Morges le 8 Février 1813.

Bourgeois, Juge. Devenoge, Greffier.

Morges. Le Président du Tribunal de 1ère Instance du District de Morges.

Le cit. Daniel Chatain, de Lully, marchand de faïances, porcelaines & verreries, ayant demandé & obtenu de ce Tribunal, le décret de ses biens : Tous prétendants sur iceux, par titres, cautionnemens ou autrement sont prévenus qu'ils doivent intervenir devant la Commission nommée pour les opérations du dit décret l'un des mardis 16, 23 courant & 2 Mars prochain, à la maison Commune à Morges, chaque dilation dès les 9 heures du matin à midi, & y produire leurs reclamations bien articulées, cela sous peine de forclusion perpétuelle contre ceux qui n'interviendroient pas. De même tous ceux qui peuvent devoir au dit Chatain sont sommés de venir régler compte avec la Commission à l'une de ses dilations, pour s'acquitter, cela sous les comminations de droit. Ce qui sera inséré à trois reprises aux papiers publics du Canton.

Morges le 4 Février 1813. J. D. Huc-Mazelet, Juge.

Devenoge, Greffier.

MISES PUBLIQUES.

1. Le Vendredi 19 Février courant dès les 9 heures du matin, à la Maison de Ville de Lausanne & à l'instance du Comis des Péages de cette dite Ville, on procédera à la vente des marchandises en cotton saisies à Yverdon le 28 Septembre dernier, & contenues en 14 balots pesant ensemble environ quatre quintaux & demi. Ces marchandises qui consistent en toile de cotton, mousseline unie & brodée, feront divises en lots de la valeur de 160 à 200 francs chaque, publiées au prix de la taxe opérée par des experts asservementés & d'ailleurs sous les conditions qu'on fera connoître immédiatement avant la mise. Les personnes qui désireront obtenir des renseignemens plus particuliers sur l'espèce & qualité de ces marchandises pourront s'adresser à cet effet au Comis des Péages de Lausanne.

2. Le propriétaire du domaine & fabrique de l'ancienne verrerie de Paudex se propose de mettre en vente, par enchères publiques, cet établissement, par parcelles, puis en bloc, le Mercredi 24 Mars prochain à 10 heures du matin, à l'auberge du Faucon à Lausanne, & de la manière suivante. 1^o. Une fabrique de plâtre consistant en deux fours à calciner, deux artifices pour pilier, vastes magazins, hangars couverts pour entrepôt de tonneaux, places de dépôts, logement de 4 pièces au centre de la fabrique, avec un jardin, écuries, fenil, logement d'ouvriers & toutes les dépendances qui sont à désirer, avec un cours d'eau constant & suffisant, dont la jouissance exclusive est assurée. Plus un morcel de pré d'environ demi pose & enfin de magnifiques carrières de gyps situées rière Villeneuve, avec environ 3 poses de terrain environnant. 2^o. Un domaine à Paudex, consistant en 3 1/2 poses d'excellentes vignes en chapons, environ 2 poses de vergers clos de murs, plantés de jeunes arbres fruitiers, jardin de maître aussi garni d'arbres fruitiers des meilleures espèces, plantages, places &c. Une maison de maître avec logement de 8 pièces, outre 8 mansardes, caves, caveaux, pressoir, serre, fruitier, four, chambre de lessive, bucher &c. Une maison détachée pour logement d'un vigneron, avec les aîances nécessaires. Enfin de superbes caves voûtées, très-proches à un grand commerce de vins, pour lequel la localité offre d'ailleurs tant de facilités. Ce dernier objet pourroit être détaché comme parcelle, avec le terrain environnant. Ces parcelles sont distribuées de manière à assurer à chacune d'elles tout ce que cet établissement peut offrir d'avantageux, soit comme fabrique, soit comme position favorable au commerce des vins, soit comme propriété foncière, en leur conservant l'indépendance respective & la jouissance des avantages communs ; on pourra prendre connoissance de cette distribution & des conditions auxquelles la vente aura lieu, auprès du propriétaire & se procurer des renseignements ultérieurs sur cet établissement, soit auprès du propriétaire, soit auprès du cit. G. Nicole Notaire à Lausanne.

Pully. Dimanche prochain 21 Février courant à 3 heures après midi, le cit. Gédéon Diferens fera miser au Prioré, pour seconde & dernière publication, son domaine situé à 1/2 lieue de la Ville, lieu dit Es Crax, soit à la Ferme des Cerises, contenant environ 5 poses en près, champs, jardin & verger, arbres fruitiers, étangs, & eaux en abondance, sur lequel existe un bâtiment & une fontaine qui ne tarit jamais ; s'adr. pour les conditions qui seront lues avant la mise, au cit. Gédéon Diferens au dit domaine.

VENTES.

1. Chez Louis Fiorony, maison Longchamp n. 15 rue de Bourg, un assortiment de baromètres de toutes espèces, des éprouvettes pour le lait, dices pour

le vin & l'eau de vie, dites à l'esprit de vin &c. ; il raccomode aussi les baromètres &c.

2. Chez Lederrey à la Rosiaz sur Pully, des arbres fruitiers, dits nains à plein vent, arbres d'ombrage, des platanes, agastias, peupliers d'Italie & autres arbustes d'embellissement.

3. L'on vient de recevoir au Cabinet Littéraire n. 16 Cité derrière un grand nombre d'ouvrages curieux & intéressants, pour être mis en lecture, entr'autres Alexina ou la vieille tour du château de Holdheim, 4 vol. 1813. -- L'Abbaye de Saint-Oswithie, traduit de l'anglais, 2 vol. 1813. -- Les Prisonniers de la montagne, ou la Chapelle abandonnée, 4 vol. 1813. -- L'Abbaye de Lufington, traduit de l'anglais, 3 vol. -- Adriana ou les passions d'une Italienne, 3 vol. -- Alphonse & Lidamire, 2 vol. -- L'Amitié Fraternelle, 2 vol. -- L'amante mystérieuse, 2 vol. -- Les Bergères de Madian ou la jeune fille de Moïse, par Mad. Genlis. -- Charles & Emma, 2 vol. -- Le Comte de Corke, 2 vol.

4. Dangers d'un mariage forcé, 4 vol. -- Dangers de la mauvaise compagnie. -- Elisa, traduit de l'anglais, 4 vol. -- Emilia ou la femme, 3 vol. -- Les Etourderies, 2 vol. -- Eugenie & Mathilde, 3 vol. -- Falkenberg ou l'Oncle, 2 vol.

5. La Famille St. Julien, 4 vol. -- La Femme Autre, 2 vol. -- Les deux Fiancées, 2 vol. -- George & Claris, 2 vol. -- Henri ou l'Amitié, 2 vol. -- L'Inconnue ou la Galerie mystérieuse, 5 vol. -- Les Femmes modernes, 2 vol.

6. Le Mére intrigante, 2 vol. -- Le Millionnaire, 3 vol. -- Nathalie & Zulmée, 2 vol. -- Paola, 4 vol. 1813. -- Pauline ou le moyen de rendre les femmes heureuses, 2 vol. -- Le Testament, 3 vol. -- Zofloya ou la Maure, 3 vol., & plusieurs autres ouvrages dont il distribue un catalogue.

7. Un tas de fumier bien passé, chez le cit. Chevaley, couveur, n. 27 à la Cité dessous.

8. Cent bouteilles doubles de deinf pot de Berne, propres pour mettre du vin vieux, au magasin n. 2 rue du petit St. Jean.

9. Deux garderobes en noyer & une romaine ; s'adr. à Baras maître serrurier, n. 10 en St. Etienne.

10. Un Bogey soit cabriolet à deux rues, fort léger & en bon état ; s'adr. chez Mr. Degonten maître sellier rue de Bourg.

11. Du bon fromage du Pays-d'Enhaut, à 3 batz la livre par pièce ; item de la bourse d'épeautre à 10 cr. le quarteron ; s'adr. dans la boutique maison Glaise, n. 39 grand St. Jean.

12. En commission au 3me. étage n. 12 rue de Bourg, des indiennes noires, dites en d'autres couleurs ; schals madras, cravates en mouchoirs, peintes ; mouchoirs de poche de Silésie ; bas de fil, dits en galette, le tout à très-bas prix. De plus une couchette en noyer très-proprie, & une robe noire en voile.

13. Jeudi & jours suivants, de la saucisse fraîche, du petit salé & du cuit, des jambons & saucissons secs & bien conditionnés, chez Dubois en St. Pierre.

14. De la graine de porreaux de France, très-assurée ; les personnes qui désireront planter des arbres de chataigners de beaux marons de Lyon, de même que des arbres tulipiers de la Louisiane peuvent s'adr. au n. 17 à la Mercerie.

15. Une maison ayant boulangerie & jardin, à des conditions favorables aux acheteurs ; s'adr. au cit. Molles rue du petit St. Jean n. 12.

16. Des harengs à 9 batz la douzaine, chez la veuve Nehlig au Chêne.

17. Chez Chapuis n. 5 au bas de St. Laurent, de la crème, du lait & du petit lait, matin & soir, on les portera dans les maisons où ils seront demandés.

18. Chez J. Leuthold n. 7 à la Palud, un grand métier à tisser, propre pour fabriquer des tapis de pieds, couvertures ou du drap large, item un petit métier étroit pour faire la toile &c. avec divers outils de tisserand ; on céderoit les susdits articles à un très-bas prix manque de place. Chez le dit, une jolie & bonne balance avec une 10ne. de livres de marcs pour une boutique d'épicerie ; chez le même, toujours un bel assortiment de toiles de plusieurs & très-bonnes qualités à justes prix, & beaucoup d'autres articles à très-justes prix. Toujours un bel assortiment de souliers de toutes grandeurs, de la fabrique de Mr. Jn. Wittich de Zurich.

19. Quelques pots de bonne huile fraîche pour salade ; chez Piolet, boulangé à la Palud.

20. Une maison au bas de la Cheneau de-Bourg, & une à la rue du Pré, à des conditions favorables ; s'adr. au cit. Molles, rue du petit St. Jean n. 13.

21. Du chenevi à 11 crutz la livre, au n. 12 montée St. François.

22. Nouvellement reçu des châtaignes de Bex, en commission ; s'adr. au 2d. étage n. 19 Cheneau-de-Bourg.

23. Vin vieux de 1800 à 4 batz le pot, vin vieux à 3 batz le pot de Lauسام، chez la Perraulaz, n. 15 en St. Pierre.

24. Crépy domestique des Demoiselles de Senarclens, n. 13 sur St. François, vient de recevoir des vacherins du Mont d'Or, encore meilleurs que les précédents.

25. Du bon fromage du Pays-d'Enhaut à 3 batz la livre par pièce ; item de la bourse d'épeautre à 10 crutz le quarteron ; s'adr. dans la boutique n. 39 maison Glaise au grand St. Jean.

26. Huit gras bœufs à vendre, chez Mayer n. 4 au Pont.

27. Aujourd'hui & jours suivants, de la saucisse fraîche & du petit salé, chez Bouquet n. 22 en St. Laurent.

28. Tous les jours du petit lait chez J. Bäller maison Verrey n. 13 Cheneau-de-Bourg.

29. Un char de côté, neuf, & une calèche de rencontre pour 4 ou 5 personnes, pour un cheval, chez George Weydman, charon en Martignay.

30. Quelques paires de beaux canaris jaunes, dits verds, & d'autres non pareillés prêts à nichier & chantant très-bien, item une jolie volière, au n. 5 rue du petit St. Jean.

31. Un char de fumier bien passé, & quelques quarterons de râpure de coton, très-avantageuse pour toute sorte de culture de la terre ; s'adr. pour les voir au n. 20, maison Mellard rue de Bourg.

32. Jaques Delisle, au grand St. Jean n. 47, vient de recevoir un très-bon assortiment en verre blanc, des carafes, huillers, verres de tables, dits caffinoisettes, dits à liqueurs, & divers autres articles en ce genre ; il sera toujours bien assorti en faïence.

33. On vient de mettre en perce dans la cave de la maison n. 2 place de la Palud une pièce de vin rouge de la Bourdonnette prêt à être mis en bouteilles. L'on pourroit en remettre encore quelques septiers.

34. Au n. 21 au Pont, bonne & véritable eau de Cologne 1ere. qualité ; savonnettes fines, plaques de savon de Windsor, vraye eau des Carmes. On continue toujours d'être bien assorti de tout ce qui concerne le dessin &c. papiers blancs 4°. à l'usage des écoliers, papiers de poste 4°. cire & pains à cacheter.

35. A la Bourdonnette, environ 8 à 9 chars vin blanc de la dernière récolte, bien conditionné.

36. Un domaine à Eclépens, & d'autres aux environs de Lausanne ; s'adr. au Bureau d'Avis.

Chavannes. Une bonne vache prête à rendre son veau ; s'adr. au cit. Jacques Epitiaux à Chavannes.

Gumoëns. Au château de Gumoëns, 400 quintaux d'excellent foin & une paire de bœufs de 5 ans bien dressés au travail.

Chexbres. Le cit. Roy, cordonnier à Chexbres, avise les personnes qui dé-
sideroient avoir des souliers imperméables, qu'il s'engage d'en faire contre tou-
te humidité quelconque, offrant d'en donner des preuves par des personnes
de considération; celles qui voudront lui accorder leur confiance peuvent lui
écrire à l'adresse ci-dessus.

Aubonne. Mr. J. B. Dolmerie avise le public, qu'ayant fait venir de la Suisse
Allemande, un parti assez considérable de blé, froment, épautre, avoine &
orge, il en a formé un magasin à Aubonne, où l'on peut journellement acha-
ter de ces espèces à un prix satisfaisant. Il prévient encore qu'il achète & vend
soit en gros, soit en détail.

Romainmotier. Une ânesse toute fraîche pour le lait, à vendre ou à louer pour
tout de suite; s'adr. au cit. David Roy, menuier à Romainmotier.

Berne. Quatre léguerafs tout neufs, de forte construction & bien finis, de
10 cercles de fer chacuns, de la contenance de 35 à 45 seumers pièce, ne
convenant pas pour la place où ils étoient destinés; on en demande à raison
de 55 batz le seumers soit 22 francs le char de 400 pots; on peut les voir à
Berne en s'adressant à Mr. Jacob Haldimann, à la Matte, qui en donnera de
plus amples informations.

ANNONCES.

1. La Commission Militaire, prévient les citoyens qui désireroient se char-
ger de faire une fourniture de Cinq-cent coffres de gibernes, & de cinq-cent
baudriers en buffle, qu'ils peuvent prendre connaissance, à la Secrétairerie de
la Commission Militaire, des modèles d'après lesquels cette fourniture devra
être faite, & y déposer leurs soumissions par écrit d'ici à Mercredi 17 cour-
rant inclusivement.

Le Vice-Président de la Commission Militaire. Muret, Inspecteur.

Le Secrétaire, Juste Masson.

2. La Municipalité de Lausanne donne avis que la perception de l'impôt
foncier de 1813 & de la contribution d'assurance contre les incendies pour l'an-
née 1812, aura lieu pour la Commune de Lausanne, dès le Lundi 1^{er} au
5^{me}. Mars prochain, au Bureau du Receveur, place du Pont n. 22, dès les
9 heures du matin à Midi, & dès 2 à 5 heures de l'après midi.

Lausanne 12 Février 1813.

Greffé de la Municipalité.

3. La Municipalité de Lausanne étant informée qu'un des moyens que les
mendiants emploient en s'introduisant dans les maisons, est de présenter eux-
mêmes ou de faire présenter par leurs enfans des billets par lesquels ils solli-
citent de la charité publique; les personnes à qui de telles demandes seroient
présentées dorénavant sont invitées à les retenir & à les faire déposer au Greffé,
dans le but de mettre un terme à un tel abus.

Lausanne 15 Février 1813.

Greffé de la Municipalité.

4. A emprunter 3600 L. dans le District de Cossonay; item 5200 francs
dans le District de Nyon; item 3 sommes de 600 L. s'adr. au Bureau.

5. Le cit. Wittver, indienieur & teinturier à la Cité, continue toujours à
imprimer dans tous les genres, il a un assortiment de dessins au nombre de
400, & sous peu il en recevra du dernier goût ainsi que pour fond noir de
deuil: une longue expérience ne laisse aucun doute sur la beauté & la soli-
dité des couleurs, & surtout une économie dans les drogues, fait qu'il peut
travailler à meilleur compte que des personnes qui achètent des récipients, &
par conséquent ne travaillent qu'au hazard, sans aucun apprentissage; toutes
les semaines il teint des bas gris à tous prix.

6. Daniel Corbaz, maçon, offre ses services pour dégorger & nettoyer les
coulisses &c.; sa demeure est au n. 24 rue du Pré.

7. Une maîtresse contrepointière desireroit une apprentie pour son état;
s'adr. au Bureau d'avis.

8. La cit. Esther Schmitte, n. 9 Cheneau-de-Bourg, teint en toutes sortes
de couleurs les étoffes, de même que les chapeaux de paille; elle se recom-
mande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle sera
très-modique pour ses prix.

9. Une bonne maîtresse tailleur pour homme, demande une apprentie appartenant à d'honnêtes parents qui puissent répondre de sa délité & de ses moeurs;
s'adr. chez veuve Knab, rue de Bourg n. 12, qui en a la commission.

10. A prêter sur bonnes hypothèques franches 2000, 3000, 8000 fr.; s'adr.
au cit. Molles rue du petit St. Jean n. 13.

11. On demande à acheter les Sermons intitulés: l'Année Evangelique de
Mr. le Professeur Durand; s'adr. à Daniel Dubois en St. Pierre.

12. On demande un magasin soit emplacement propre à recevoir un dépôt
de gip, & d'un facile abord pour les chars; s'adr. au cit. Molles rue du petit
St. Jean n. 13.

13. Un jeune homme de 22 ans désire apprendre la profession de bouan-
ger; s'adr. au Bureau.

14. On demande à louer une chambre pour y faire un dépôt d'avone;
s'adr. au Bureau d'Expédition sur St. François.

15. Charles Lion, Polonois, Artiste pédicure, a l'honneur de prévenir le Public
qu'il extirpe les cors aux pieds & durillons quelconques, sans faire res-
sentir la moindre douleur, qu'il coupe & redresse les ongles; désirant sejour-
ner en cette ville, avise le Public, que par les nombreuses recommandations
qu'il a obtenues de plusieurs Chirurgiens & Médecins, & par les cures qu'il
a déjà opérées à plusieurs personnes distinguées (de cette ville), qu'il est à
même d'offrir son talent à ceux qui veulent y avoir recours; sa demeure est chez
Mad. veuve Piot en St. Pierre n. 25. On le trouvera chez lui dès les 9 à 11
heures du matin & dès 2 à 4 de l'après midi.

16. Férian, peintre & maître de dessin, avise les parents qui seroient dans
l'intention de faire prendre des leçons de dessin à leurs enfants, qu'ayant
encore quelques heures libres, & désirant s'occuper pour ne pas trouver le
temps si pénible & si long, & que ne pouvant encore sortir à cause de son
infirmité, il prie les dits parents de les lui confier chez lui, il s'appliquera à
leur donner tous ses soins pour leurs faire faire des progrès rapides; il de-
meure toujours maison Schell, n. 15 à la Palud.

17. Dans le courant du mois de Mars prochain, il partira trois bonnes voitures,
l'une pour Milan, Rome & Naples; l'autre pour Francfort, Hambourg &
Leipzig, la troisième pour la Hollande, dans chaque voiture il y a des places
à donner; s'ad. à Delavaux & Emery, n. 39 Cheneau-de-Bourg à Lausanne. Les
dits continuent à faire partir tous les 15 & 30 de chaque mois une bonne voi-
ture pour Paris; les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser
directement à eux au n. 39 Cheneau-de-Bourg.

18. A prêter pour le 1^{er}. Mars 2800 francs sur des hypothèques franches;
item de suite 1400, 1600 L. & autres sommes; s'adr. au Bureau.

19. Le cit. S. Jaccard desireroit trouver quelques personnes qui voulussent lui
confier le soin de tenir leurs livres, soit à parties simples soit à parties doubles,
l'on ne pourroit qu'être satisfait de son prix modéré & de la régularité qu'il met
dans ses écritures; s'adr. à lui-même au grand St. Jean n. 42.

Payerne. Mrs. Golliez & Gilliard, Commissionnaires à Payerne, ont l'hon-
neur de prévenir Mrs. les Négociants, que voyant la cessation du roulage des
voituriers Collaud & Ramuz pour Neuchatel, ils viennent d'en établir un de
chez eux à cette dernière Ville.

Leur char partira tous les Mercredis de chaque semaine pour rendre les mar-
chandises le Jeudi matin à Neuchatel & y prendre en retour tout ce qui s'of-
frira pour le Canton & plus loin.

On peut dès à présent leur adresser les marchandises chez eux à Payerne,
ou seulement les leur recommander avec lettres de voitures directes, & en voi-
ture ordinaire pour tous frais, excepté les péages de sortie du Canton, s'ils
n'ont pas été acquittés au lieu du départ.

Cette voie étant aussi économique que du passé & offrant plus de sécurité
que toute autre; ils espèrent qu'on voudra bien les favoriser de la préférence.

Ils se chargent aussi des marchandises destinées pour Fribourg, étant à même
d'en soigner l'expédition avec promptitude & économie.

APPARTEMENTS POUR TOUT DE SUITE.

1. A louer pour un long terme, dans une ville du Canton à la porte de beau-
coup de villages, un établissement de teinturier consistant en plusieurs chau-
dières, presses, calandre, étendage, place pour loger une assez grande quantité
de bois, un jardin, un joli logement & une rivière abondante de laquelle
on peut faire couler l'eau dans les chaudières; s'adr. à Mr. Wittver, indien-
neur & teinturier à Lausanne.

2. Second & troisième étages ayant vue sur le lac, au n. 22 en St. Pierre,
& un grand appartement ayant une des plus belles vues de Lausanne, com-
posé de 9 à 13 pièces à volonté sur le même palis, outre les dépendances,
la jouissance des promenades & jardin, (avec ou sans écurie, fenil & jardin)
s'adr. pour les conditions à Mr. Duplex en Martheray.

3. Deux boutiques maison Fraisse à la Palud.

4. Dès à présent, deux ou trois chambres meublées proprement, ou si l'on
préfère un joli & bon appartement sans meubles, composé de chambre & ca-
binet sur le devant, chambre à placards vernis à neuf sur le derrière, cui-
ne & dépendances nécessaires, au 3^{me}. étage maison Fraisse place de la Palud.

5. Un appartement dans la maison Peyrat n. 11 montée St. François; s'adr.
dans la boutique.

6. Le second étage, meublé proprement, du n. 12 place St. François.

7. Une boutique au n. 1 montée St. François; s'adr. à Mr. Cavin.

8. Un très-joli appartement consistant en 3 pièces, cuisine & dépendan-
ces, maison Ortorf au bas du grand St. Jean n. 31, meublé ou non, ou loue-
roit les chambres séparément; s'adr. à Mr. Daler, maison Cuenoud place de
la Palud.

9. Une maison & boutique en l'Halle de St. Laurent; s'adr. au cit. Philippe
Secretan.

10. Le 2^d. étage de la maison n. 18 à la Mercerie.

11. Ou pour la St. Jean, les 2^d. & 3^{me}. étages devant & derrière avec toutes
les dépendances nécessaires, de la maison Chapuis n. 24 rue de Bourg proche la
fontaine.

12. Ou pour la St. Jean prochaine dans la maison Morin n. 23 place St. Lau-
rent, des forts jolis appartemens très-proprement finis & tapissés, avec dé-
pendances.

13. Chez Mr. Langin aux Toises, un appartement fort propre, qui a la vue
du lac & toutes les aises nécessaires, pour Mars ou la St. Jean.

14. Ou pour la St. Jean prochaine, le magasin occupé par le cit. Heussy,
n. 2 place de la Palud. L'appartement occupé par le Cercle, dans la même mai-
son, est encore à louer pour la même époque.

APPARTEMENT POUR LA ST. JEAN.

1. Le second étage du n. 6 en St. Pierre.

2. Le 2^d. étage de la maison Ogiz, n. 12 montée de la Palud, consistant en
trois pièces, cuisine & dépendances; s'adr. au premier étage

3. Une jolie maison rue de la Madelaine n. 7; s'adr. à Mr. Sorbière au Pont.

4. Une chambre à cheminée, meublée, sur le devant de la maison Duplex
en St. Pierre; s'adr. à Mme. Gex.

5. Le premier étage & la boutique supérieure de la maison Poudret montée
St. François n. 7.

6. Le 3^{me}. étage de la maison n. 8 à la Mercerie, consistant en trois cham-
bres, cuisine & dépendances; s'adr. au premier étage de dite maison.

CONDITIONS OFFERTES.

1. Un jeune homme de 17 ans de bonnes mœurs sachant bien lire, écrire désire
se placer dans la ville ou aux environs pour domestique, pour tout de suite;
il produira de bons certificats; s'adr. à Jean Allensbach derrière les Cheneaux
n. 27.

2. Une fille de 21 ans, accoutumée dès son enfance au travail de la cam-
pagne, s'offre pour telle place; s'adr. à Jn. Rochat au grand Mont sur Lausanne.

3. Une nourrice d'un très-bon sang & dont on peut avoir les meilleures re-
commandations, s'offre pour telle place; s'adr. à Mad. Hoffmann au bas de St.
Laurent.

4. Un jeune homme parlant allemand & français désire une place de valet
de chambre ou de sommelier; s'adr. au Bureau.

5. Un homme & sa femme qui n'ont pas 50 ans, accoutumés aux travaux de
la campagne, à la culture des jardins, désirent se placer ensemble, ils pour-
roient également servir un cercle, ayant l'un & l'autre servi dans une bonne
maison de cette ville, ils ne sont pas chargés de famille, n'ayant que deux filles
qui sont en place; ils peuvent produire d'excellentes recommandations de leur
fidélité & de leurs mœurs; s'adr. au Bureau d'avis.

6. Une bonne nourrice, son lait de 3 mois, s'offre de suite pour aller nourrir
un enfant chez les parents; s'adr. à Mme. Bonhert au Pont.

7. On désire placer un domestique de l'âge d'environ trente ans, brave gar-
çon, intelligent & actif, habitué aux travaux de la campagne, & soignant
très-bien le bétail; s'adr. au Bureau.

8. Une fille désire avoir quelques ménages à faire; s'adr. au n. 8 à la Ma-
delaine.

CONDITION DEMANDÉE.

1. Pour un château des environs, un bon jardinier entendu à la taille des
arbres; s'adr. au Bureau.

EFFETS TROUVÉS.

1. Une roue de cabriolet sur la route de Morges à Lausanne; la reclamer en
St. Laurent n. 56.

2. Il y a quelques semaines, sur Chauderon, une épingle en or; la reclamer
au 3^{me}. étage maison Delisle au grand St. Jean.

EFFETS PERDUS.

1. Samedi 27 Décembre à 2 heures après midi, oublié à l'auberge de Mon-
prevare, sur la fenêtre dans la chambre à boire, une montre en or d'une
grandeur ordinaire, la boîte un peu gâtée près la charnière, chaîne en or,
avec trois branches jusqu'au médaillon; le dit médaillon bleu de ciel & le der-
rière en or, au bout duquel il pend cinq branches avec cinq anneaux, un
cachet quadré gravé des lettres J. B. & une grande clef en or; on prie Mrs.
les orfèvres, horlogers ou autres personnes à qui elle pourroit être présentée
en tout ou en partie de la retenir, & d'en donner avis au Bureau d'Avis.

Le propriétaire de cette montre donnera trois louis de récompense si elle
lui est restituée ou laissera la montre pour dite récompense, moyennant que la
personne qui l'aura trouvée renvoie au Bureau de cette Feuille la chaîne avec
les cachets qui y sont attachés.

2. Samedi 30 Janvier à 5 heures du soir, on a pris sur le grand chemin près
Monrepas, une hotte ayant les lettres J. L. D. P., une grosse pioche & une
pelle ayant l'écusson du Canton; les rendre au Pionier Dupont à Pully.

3. Vendredi soir 29 Janvier, dès la montée de la Palud au Pont du petit St.
Jean, une montre à répétition, à timbre, toc & sourdine, la boîte en or
de couleur avec un sujet en émail représentant un autel sur lequel deux co-
lombes se bénissent, un berger & une bergère devant l'autel, le fond du
portrait est... se pâle, le nom de l'Epine à Paris est sur le cadran qui
est d'environ 1, agnes, chiffres à la romaine mais petites, ayant une rosace
en or au trou du remontoir; elle a un faux étui à lunette, une chaîne en ci-
millor façon de briquet où pendoient deux clefs une quarree dorée & l'autre
en l'éton & le quarre de même; on prie les personnes qui l'ont trouvée ou à
qui elle pourroit être présentée d'en donner avis au Bureau de cette Feuille
contre une bonne récompense.

4. Un gilet & un tablier, jeudi 11 courant, on prie les personnes qui les ont
trouvé de les rapporter chez Mr. Luard maître menuisier en St. Jean.

NB. On récompensera à proportion des objets rapportés.

Prix des graines de Lausanne du 13 Février 1813. — Froment, de 30 à 34.
Messel, de 25 à 28 batz. Avoine de 8 1/2 à 9 batz 1/2.